

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2022**

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (26) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, M. CADIOU, Mme BILLARD, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN (de 19h15 à 21h05), M. MACE, M. NOURRY, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (7) : Mme FRIOT, Mme MIGNOT, Mme TRIBOULT, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. BIARD, Mme RACHEDI, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : Mme FRIOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MIGNOT a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. COLLONGE a donné procuration à Mme BOUSQUET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme BASLE.

Mme PFEIFFER a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.096 Convention de partenariat « Musique et Petite Enfance RAM /RPE Essenciel » à conclure entre le Syndicat intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Approbation – Autorisation

Rapporteur : S. Lecoq

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-17 et L.2122-21 ;
- Vu le budget principal 2022 de la Ville-de-Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Vu le projet de convention de partenariat « Musique et Petite Enfance » à conclure entre le Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Vu le rapport présenté en séance par Madame Sylvie Lecoq, Adjointe à l'éducation et à l'enfance ;
- **Considérant** la volonté de la Municipalité de mener des actions de sensibilisation à la musique auprès des enfants accueillis par les structures d'accueil « Petite enfance » de la Ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :



- Approuve les termes de la convention de partenariat portant sur les interventions du Syndicat intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener auprès des enfants fréquentant les ateliers du RAM /RPE ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.2122-17 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, à signer cette convention ;
- Autorise le versement d'un montant de 840 € au Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener au titre de cette prestation.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 27 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Alice PFEIFFER
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/10/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/10/22

Par le service affaires générales